

Canton de Bourges IV - Lettre n° 15

Libération - Moulon - Archelet - Gare - Rabelais - Gambetta - Arènes - Auron - Nation - Juranville
Prado - Vauvert - Beauregard - Pierrelay - JJ Rousseau - Barbès - Th. Lamy



En cette rentrée scolaire, chacun se serre la ceinture.

Le SMIC et les salaires n'ont pas connu de coup de pouce en juillet, les montants des retraites et des allocations s'érodent. La remise en cause des 35 heures et du code du travail annonce le « travailler plus pour gagner moins ».

Les 13 milliards de cadeaux fiscaux faits aux plus fortunés au lendemain de l'élection présidentielle manquent dans les caisses de l'Etat. Du coup, la droite fait payer ses générosités aux autres : les classes moyennes et populaires, dont le pouvoir d'achat stagne, voient s'accumuler les franchises médicales ; les responsabilités des collectivités locales, régions et départements, augmentent toujours sans qu'elles ne reçoivent de l'Etat les dotations financières dont elles auraient besoin.

Le Conseil Général du Cher fait face à cette situation difficile sans renoncer à agir pour tous et à soutenir le pouvoir d'achat des familles. Développement économique et universitaire, aide au logement des jeunes, reconduction de l'aide à la licence sportive, soutien aux familles des personnes âgées, voici quelques éléments d'actualité pour votre canton.

Bonne lecture.

Irène Félix

Vice-Présidente du Conseil Général
Conseillère municipale de Bourges

Le Conseil Général, acteur engagé du développement universitaire sur Bourges

On en parlait depuis longtemps : il a fallu la décision du Conseil Général, acceptant de se porter acquéreur de « la Salle d'Armes », située sur le site Lahitolle, pour que l'aménagement universitaire de Bourges fasse un pas décisif.



Le projet imaginé s'intègre dans un plan global de transformation de l'espace Lahitolle (anciennement GIAT Industries), symbolique de l'ambition départementale pour l'enseignement supérieur et la recherche à Bourges. Il s'ajoute aux interventions antérieures du Conseil Général pour la reconstruction de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) et la création d'une pépinière d'entreprises à Lahitolle.

Le budget dédié à cette opération s'élève à plus de 7 millions d'euros. C'est l'Europe qui en est le premier financeur.

La Salle d'Armes accueillera donc bientôt l'extension de l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Bourges (l'ENSI), la faculté de droit, l'Institut Municipal d'Education Permanente et une Maison des langues.

Personnes âgées dépendantes et leurs familles : « aider et être aidé »

Forum jeudi 25 septembre de 10 h à 19 heures, au Palais d'Auron : stands et rencontres avec des professionnels de l'accompagnement des personnes âgées

Conférence jeudi 23 octobre à 14 h 30 à l'ENSIB, Boulevard Lahitolle, avec des médecins et psychologues pour comprendre le vieillissement et faciliter son accompagnement

Organisé par le Conseil Général, en partenariat avec la CRAM, la MSA et le CLIC de Bourges

Pour contacter votre conseillère générale

Permanences :

- Salle polyvalente de l'école du Grand Meaulnes, rue Louis de Raynal
Jeudis 25 septembre, 23 octobre et 20 novembre de 11 heures à 12 heures

- 20 rue du Prinal

Samedis 4 octobre et 8 novembre de 11 heures à 12 heures

Irène Félix Conseil Général du Cher

Place Marcel Plaisant - 18023 Bourges Cédex - **Tél : 02 48 27 69 72**
Mél : i.felix@elus.cg18.fr • <http://irenefelix.blogspot.com>

Cette rubrique se donne pour objectif de mettre en valeur l'action associative et les initiatives de habitants du canton. Elle vous est ouverte : n'hésitez pas à y faire passer vos messages !

Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)

Le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles a déménagé. Ses locaux sont désormais installés 6B rue du Pré Doulet. Le CIDFF informe toute personne, homme ou femme, qui souhaite avoir des informations sur les droits des femmes et des familles ou obtenir des conseils juridiques, en particulier dans les situations de violences familiales. Il est ouvert les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 9h-12h / 14h-17h et le vendredi de 9h-12h / 13h-16h

Contact : 02.48.24.00.19 ou CIDF.Cher@wanadoo.fr

Le Conseil Général a apporté au CIDFF une subvention de 6800 € pour 2008.

El Qantara : une association au service de la culture et de la réussite des enfants

Depuis 2006, une convention passée entre le Conseil Général du Cher et l'association El Qantara a renforcé le soutien du département à cette association dynamique, implantée dans les quartiers nord de Bourges. Ateliers danse, ateliers costumes, pratique musicale, tout au long de l'année ou en stage : la palette d'El Qantara est large et ouverte à tous les courants artistiques pour tous les âges. S'y ajoutent des ateliers d'accompagnement scolaire pour que danse et musique riment avec réussite. Ces dernières années, l'activité d'El Qantara s'est développée dans le Cher avec notamment un passage remarqué à Noirlac. Enfin, El Qantara propose chaque été un festival de concerts et d'expositions.

Contact : 29 rue Jean Perrin à Bourges, 02-48-70-58-06 ou el_qantara@yahoo.fr

Le Conseil Général a apporté à l'association une aide de 25 000 € pour 2008.

Info-service

Licence sportive des jeunes de moins de 17 ans : le Conseil Général participe

Une aide de 15 à 60 € est attribuée par le Conseil Général à tous les jeunes domiciliés dans le Cher et licenciés dans un club sportif du département (affilié à une fédération). L'aide est calculée en fonction des revenus des parents. Elle est plafonnée au prix de la licence. Elle est limitée à une aide par saison et par bénéficiaire. Pour recevoir votre aide à la licence, remplissez le formulaire disponible au Conseil Général, Place Marcel Plaisant, dans les Centres Médico-Sociaux ou sur internet. N'oubliez pas de fournir toutes les pièces justificatives !

Le Conseil Général aide les jeunes à se loger

Accéder à un logement coûte cher, surtout quand on est jeune. Avec les dispositifs du département du Cher, chacun doit trouver chaussure à son pied.



Crédit photos : Conseil général - Thierry Marrou/Caféine

Votre situation	Modalités et montant de l'aide	Financeurs
Toute personne , sans condition d'âge, vivant au-dessous du seuil de pauvreté (moins de 645 € pour une personne seule).	Pour l'accès à un logement : - Dépôt de garantie - Paiement du premier mois de loyer - Garantie du paiement du loyer pendant 6 mois sur les 24 mois qui suivent - aides complémentaires selon les situations	Fonds Solidarité Logement (Conseil Général), CAF, MSA (bailleurs et communes)
Jeunes de 18 à 25 ans avec des ressources inférieures à 50 % du SMIC (et jeunes de 16 à 18 ans inscrits dans un projet de formation)	Aides complémentaires d'urgence (80 €) ou Aide à la réalisation d'un projet d'insertion (dans la limite de 1 000 €)	Fonds d'Aide aux Jeunes (Conseil Général, CAF, MSA, CCAS)
Jeunes ayant signé un contrat CIVIS (à partir de 16 ans)	Aide à l'hébergement au foyer de Jeunes Travailleurs la Charmille	Etat
Jeunes en situation d'activité , âgés de 18 à 25 ans, logés dans un Foyer de Jeunes Travailleurs	Bourse trimestrielle pour l'hébergement, d'un montant de 133 € (ressources < 659 €) ou 95 € (ressources comprises entre 659 € et le SMIC) versée directement au Foyer de Jeunes Travailleurs ; vient en réduction du loyer facturé aux jeunes travailleurs	Conseil Général
Etudiants de 20 à 25 ans dont les parents sont allocataires de la CAF dans le Cher, et dont les études nécessitent un logement autonome	Bourse annuelle de 535 à 840 € selon le quotient familial des parents. Versée après l'entrée dans le logement, elle ne peut couvrir un dépôt de garantie.	CAF (partenariat avec le Conseil Général)
Etudiants en médecine	Mise à disposition d'un logement pour 6 mois pour les stages effectués auprès de médecins généralistes du Cher	Conseil Général
Jeunes de 18 à 25 ans Revenu fiscal < SMIC + 20 %	AIDEàPAR(T) : Première installation Aide à la prise en charge du dépôt de garantie pour un logement situé dans le Cher, dans la limite de 300 €	Conseil Général et Conseil Régional
Salariés d'entreprises du secteur privé sans condition d'âge et jeunes de moins de 30 ans, militaires sous contrat, saisonniers, contractuels de la fonction publique, inscrits à l'ANPE, étudiants boursiers de l'Etat	LOCAPASS : Prêt à 0% sur 36 mois pour le paiement du dépôt de garantie ; Caution pour 18 mois de loyer maximum.	UESL (Chambre de Commerce et d'Industrie)
Locataires (pas de condition d'âge)	L'Allocation Personnalisée Logement ou l'Allocation Logement (APL et AL) permettent la prise en charge d'une partie du loyer.	CAF